Question orale adressée à la maire du 8e arrondissement sur l'entretien des terrasses éphémères

Madame la Maire,

Lorsqu'elle a décidé en septembre dernier de prolonger l'extension gratuite des terrasses provisoires pour les cafés, bars et restaurants jusqu'en juin 2021, la Ville de Paris a établi une nouvelle charte d'engagements des commerçants par laquelle chaque bénéficiaire s'engage, notamment, à maintenir propre l'espace occupé.

Or, nombre des terrasses provisoires de l'arrondissement ne sont manifestement pas entretenues, leur saleté contribuant à alimenter un peu plus le sentiment d'abandon d'un espace public parisien qui ne brillait déjà pas, auparavant, par son impeccable propreté ...

Ma question est donc simple : quelles actions la Mairie du 8e arrondissement compte-elle mener, et suivant quel calendrier, pour faire contrôler et respecter les engagements de la charte des terrasses éphémères ?

Je vous remercie.